

CARTON n° 76

RAPPORT
A M. TEISSEIRE,

Préfet du Var, Chevalier de la Légion d'Honneur.

SUR LES COURS D'EAU

DU DÉPARTEMENT DU VAR

ET SUR LES MOYENS D'AUGMENTER LES IRRIGATIONS,

PAR M. BOSE,

Grandes-voies Chef du Cadastre.

DRAGUIGNAN,

H. BERNARD, IMPRIMEUR DE LA PRÉFECTURE,

PRÈS LA PAROISSE.

1845.

Photocopie certifiée conforme à l'original.

Draguignan, le neuf mars mil neuf cent quatre-vingt quatre.

Le Directeur des Services d'Archives du Var,

S. Clavier

nécessaires à un moulin à farine et à un moulin à huile du sieur Fournier, établis en 1788.

Rive gauche. — A 500 mètres plus bas, les eaux d'irrigation du quartier Arène sont prises au moyen du barrage de ce nom.

Rive droite. — Le quartier du vieux chemin d'Hyères est arrosé avec les eaux dérivées par un barrage situé plus bas que le précédent.

Rive gauche. — Un peu plus bas et dans le même quartier, les eaux nécessaires au moulin à huile de M. Fiès, sont prises au moyen d'un barrage.

Rives droite et gauche. — Au quartier de Peyre-Sède à droite, et des Obregades à gauche, les sieurs Dol et Dolonne prennent, au moyen d'un barrage, les eaux nécessaires à l'irrigation de leurs terres.

Rive gauche. — En face de Batticore se trouve un barrage qui dessert la ressource que M. Magnan a construite en 1843, et les arrosages du quartier Dolonne.

Rive droite. — Les propriétés du quartier des Marguillètes sont arrosées à l'aide d'un barrage établi entre les propriétés Pessonneau et Magnan.

Le dernier barrage est celui de la Tour, qui dessert les arrosages du quartier de ce nom.

L'étendue totale des terres arrosées à l'aide des eaux de La Foux qui forment en été tout le débit de la rivière dite le Réal de Cuers, est de 66 hectares. Le volume d'eau fourni par cette source n'ayant été trouvé que de 37 litres par seconde, le 11 octobre 1843, et de 54 litres, le 20 juillet 1845, on n'emploie dans cette commune qu'un débit moyen de 0^m,70 d'eau par seconde pour l'irrigation d'un hectare, ce qui est très-rationnel et n'empêche pas que les terres arrosées ne soient de l'aspect le plus satisfaisant.

Réal-Martin de Pierrefeu.

COMMUNE DE PIGNANS. — En ne prenant l'origine du Réal-Martin qu'au point où cette rivière reçoit les eaux qui viennent de la belle source de Bertoire, qui naît près du village de Pignans, un peu au-dessus de la route royale n°97, on doit considérer cette source comme formant en quelque sorte sa tête. Avant de se jeter dans le Réal-Martin, elle sert à l'irrigation de 109 hectares sur le territoire de Pignans, et fournit des forces motrices au moulin à farine du sieur Caval, au moulin à farine du sieur Astraud, au moulin à farine du sieur Sudre, à deux marteaux des sieurs Latour et Barry, à une scierie du sieur Astraud, à une ressource

du sieur Latour, à deux papeteries et au moulin à huile du sieur Caval, et à une scierie de M^{re} Pellegrin. Ces eaux, réunies à celles qui se trouvent dans le Réal-Martin, au-dessous de Pignans, sont dérivées alternativement sur les deux rives, dans l'ordre suivant :

Rive gauche. — En aval du pont qui est au-dessous de Pignans, et des martinets Latour et Barry, les eaux sont dérivées au moyen d'un barrage pour le service des arrosages sur le territoire de Carnoules.

COMMUNE DE CARNOULES. — *Rive droite.* — En amont de la limite entre le territoire de Carnoules et celui du Puget se trouve, avec un barrage dit barrage du Réal, une dérivation pour le service du moulin à farine du sieur Salles, et de la scierie du sieur Agarrat. Ce canal dessert des irrigations en amont et en aval des usines sur le territoire du Puget qu'il traverse, et même sur celui de Pierrefeu.

COMMUNE DU PUGET. — *Rive gauche.* — Sur le territoire du Puget, il y a trois prises avec barrages, qui sont connues sous les noms de prises des Rollands, de Manuelle et de Jacquarel.

COMMUNE DE PIERREFEU. — *Rive droite.* — En aval de la limite entre le Puget et Pierrefeu, il y a une prise avec barrage, qui dessert des irrigations en amont et en aval du hameau des Vidaux.

Rive gauche. — Près du hameau des Vidaux, se trouve un barrage pour le service des irrigations jusqu'au Réal-Coloubrier. Cette prise d'eau est connue sous le nom de prise de la Portanière.

Rive droite. — En aval du hameau des Vidaux, se trouve un barrage pour le service des arrosages et pour mettre en mouvement des usines appartenant, à ce qu'on m'a dit, à la commune de Pierrefeu.

Rive gauche. — Au vieux pont du Puget, se trouve avec barrage, la prise d'un canal d'irrigation qui passe au-dessous du village, traverse la route départementale n° 12, et la suit jusqu'au Logis de Pierrefeu. Il dessert aussi un moulin à huile et un moulin à farine appartenant au sieur Martin, qui assure que l'établissement du barrage remonte à l'année 1565.

COMMUNE D'HYÈRES. — *Rive gauche.* — Le barrage de Serre-Menu dessert les irrigations du quartier de ce nom.

Le barrage du Mooupas dessert les irrigations des propriétés des sieurs Vaccon et Aurran, et depuis quelques mois une scierie de M. Aurran.

Deux barrages presque contigus servent à dériver des eaux d'irrigation pour les domaines de MM. Aurran Jacques et Aurran Louis.

Le dixième barrage dessert les irrigations de la propriété de M. Hérente, de Cuers.

Le onzième et dernier barrage, établi en vertu d'une ordonnance royale en date du 2 décembre 1844, est au-dessus du pont de la ligne vicinale n° 20. Il ne dessert que les irrigations de la propriété de M. Réy.

D'après les pièces cadastrales, la surface arrosée avec les eaux du Réal-Martin, en y comprenant les sources de Pignans, est de 326 hectares, dont 109 sur le territoire de Pignans, 30 sur celui du Puget, 140 sur celui de Pierrefeu et 47 sur celui d'Hyères. Ces documents étant déjà bien anciens, il est à présumer qu'ils ne sont plus en harmonie avec l'état des lieux, et que l'étendue des terres arrosées s'est de beaucoup augmentée depuis. Si ce chiffre était exact, le volume d'eau que débite le Réal-Martin étant de 426 litres par seconde, l'irrigation consommerait dans cette vallée 1^{re}, 3 d'eau continue par hectare; mais, je le répète, on ne peut pas faire usage de ces données, sans s'exposer à de graves erreurs.

Quant au mode de distribution, j'ignore s'il est régi par des règlements; mais sur ce cours d'eau comme sur tous les autres, on ne règle jamais que l'ordre dans la jouissance des eaux, et le volume d'eau concédé n'étant jamais déterminé, il est impossible que l'emploi qu'on en fait ne présente de graves abus.

Rivière de Carnoules.

COMMUNE DE CARNOULES. — Les eaux de cette rivière, dont le débit a été trouvé au plus bas étiage de 109 litres par seconde, et qui proviennent des trois sources dont deux sont connues sous les noms de Garavin et de Grand-Thon, sont dérivées par quatre barrages successifs.

Rive droite. — Le premier barrage est immédiatement au-dessous de la dernière des trois sources qui alimentent ce cours d'eau, contre la propriété du sieur Martin. La dérivation sert à arroser, au-dessus de Carnoules, les quartiers des Moulières et de Granouillet, et au-dessous de la route royale n° 97, le Grand et le Petit-Plan. Les usines que cette dérivation met en mouvement sont, dans Carnoules: un moulin à farine du sieur Mistral, un moulin à huile du sieur Feraud, un moulin à huile du sieur Vinson, établi depuis 1805, et près de la route royale, une ressource du sieur Capmas.

Rive gauche. — Le second barrage est entre les propriétés des sieurs Carrassan et Laure. Les eaux dérivées servent à arroser les quartiers de la Fontaine, de l'Île et de Saint-Michel, et aussi à mettre en mouvement le moulin à farine du sieur Mistral.

Rive droite. — Le barrage de Chambeyronne dessert les arrosages des quartiers de Chambeyronne et des Cansaux.

Rive gauche. — Le dernier barrage est entre les propriétés des sieurs Broquier et Martin, du quartier des Aurades. Le canal dérivé ne met en mouvement que la scierie de M. Bèniquet, qui fait remonter à 150 ans l'existence de son usine.

Je n'ai encore que les documents puisés dans les pièces cadastrales déjà bien anciennes, pour établir la surface arrosable qui, en y joignant ce qu'arrose le Réal-Martin, serait de 264 hectares. Cette étendue ne se rapportant pas en entier au débit des sources qui alimentent la rivière, je ne puis pas en déduire le chiffre qui représente le rapport entre la surface arrosée et le volume d'eau qui y est affecté.

La Gisele.

COMMUNE DE GRIMAUD. — *Rive gauche.* — A 1,500 mètres en amont du pont sur la route départementale n° 8, les eaux nécessaires à la scierie de M. Germondi, sont dérivées au moyen d'un barrage dont la construction remonte à 40 ans.

Rive droite. — A un millier de mètres au-dessous du barrage précédent, on en trouve un autre qui dessert le moulin à farine dit de Gisele, qu'on dit exister depuis fort longtemps.

Riou de Seillans.

COMMUNE DE SEILLANS. — Les eaux d'arrosage provenant toutes des trois sources dont j'ai donné le jaugeage, sont entièrement consommées aux environs du village, où elles servent à arroser 19 hectares, et à mettre en mouvement 13 usines, dont 2 fabriques de laine, 7 moulins à huile, et 4 moulins à farine. Le débit de ces trois sources ayant été trouvé, le 28 juillet 1845, de 72 litres par seconde, dont 49 pour les deux sources de Cat et de Combelongues réunies, et 23 pour celle du Neïsson, on emploie dans cette commune près de 3^{lit.} 7 d'eau par seconde, pour l'irrigation d'un hectare, ce qui est exorbitant et presque le quintuple de ce qui est nécessaire.

Camandre.

COMMUNE DE FAYENCE. — *Rive gauche.* — Dans la propriété de la veuve Astier, au quartier de Roquercrousse, les eaux sont dérivées sans barrage, pour servir à l'irrigation.